

DE LA PART DU CONSEILLER MTES

SERVICE ECONOMIQUE DE ZAGREB

Bulletin TRANSPORTS / N°3 mercredi 18_mars 2020 (16h)

Ce bulletin dédié aux transports est un complément au bulletin journalier COVID 19 « Point de situation en Croatie et en Bosnie Herzégovine ». Il ne reprend pas les informations du bulletin de la veille.

1/ Point sur les passages frontaliers terrestres :

- Frontière avec la Slovénie :

Pour les particuliers : il n'est pas noté de difficultés particulières pour le trafic vers et depuis la Slovénie pour les véhicules de particuliers.

Excepté aux passages frontaliers de Cvetlin, Gornja Voća fermés.

Aux points de passage frontaliers avec la **Hongrie, la Serbie et le Monténégro**, le trafic est suspendu pour tous les véhicules, à l'exception des citoyens de ces pays **ainsi que des véhicules de transport de marchandises.**

Pour les transporteurs routiers :

Ceux souhaitant entrer en Croatie sont orientés vers les postes frontières de Macelj, Bregana, Rupa, Pasjak et Plovanija pour accélérer le passage.

Le trafic de frêt est organisé par convois **depuis l'Italie vers la Slovénie** et en relai **avec la Croatie à partir de leur frontière .**

Ces mesures de régulation par convois fonctionnent et **les délais d'attente aux frontières pour les PL** se sont considérablement réduits.

Les délais d'attente du trafic des poids lourds Croatie/Slovénie dans les 2 sens:

- Sur l'autoroute Podravska entre la connexion Zakl et le poste frontalier de Gruškovje vers la Croatie, le temps d'attente au départ de la Slovénie est de 4 heures.

- Sur l'autoroute Dolenjska au terminal au poste frontière d'Obrežje. Le temps d'attente à la sortie de la Slovénie est de 2h30.

- **Frontière avec la Serbie** : fermeture des frontières aux particuliers étrangers. Le temps d'attente pour les PL est de 3h en entrée à Bajakovo et 1 h en sortie à Tovernik (Sid).
- **Frontière avec la Hongrie** : fermeture des frontières aux étrangers. Le trafic est fermé au poste frontière de Goričan (Hongrie), un détour est à prévoir par la jonction Goričan-ŽC2026-DC3.
- **Frontière avec la Bosnie** :

La fédération de Bosnie-Herzégovine et la république serbe de Bosnie discutent pour organiser des convois de PL coordonnés.

Les délais d'attente pour les PL sont en moyenne de 1h30 sur les principales frontières (Slavonski Brod, Zupanja, Stara Gradicka).

Le Conseil des ministres a confirmé aujourd'hui que les citoyens de Bosnie-Herzégovine revenant de l'étranger seraient placés en isolement pendant 14 jours, et la mesure ne fait pas référence aux diplomates, aux chauffeurs de camion et aux équipages d'avion. Des tentes d'isolement pour les "rapatriés" seront installées le long de la frontière près des postes frontaliers, et l'armée sera engagée dans l'organisation de ces quartiers. 3 colonies de tentes seront installées le long de la frontière entre la Bosnie et la Croatie. Pour le moment, il n'est pas prévu de dispositif similaire le long de la frontière avec la Serbie.

Le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine a adopté une décision modifiant la décision prescrivant des conditions supplémentaires pour l'entrée d'étrangers en Bosnie-Herzégovine.

En pratique, **les conditions supplémentaires d'entrée en BiH adopte le 15 mars 2020 ne seront pas appliquées aux chauffeurs du PL du transport international** de marchandises par transport routier, ainsi qu'aux équipages et au personnel de cabine des avions dont la destination finale est la BiH. En cas de transit international de marchandises par route, le séjour de l'équipage d'un PL en BiH est limité à 12 heures maximum.

En outre, les restrictions précédemment prescrites à l'entrée en Bosnie-Herzégovine, conformément à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, ne s'appliqueront pas au personnel diplomatique et consulaire accrédité résidant en Bosnie-Herzégovine, avec l'obligation que ce personnel se conforme à toutes les mesures adoptées par les institutions compétentes en Bosnie-Herzégovine. BiH, y compris les mesures épidémiologiques.

- **Frontière avec la Monténégro** : Le trafic est suspendu pour les véhicules particuliers excepté pour les ressortissants.

2/ Situation dans le domaine des transport aériens

Air France nous informe qu'à compter du 23 mars, la quasi-totalité des vols seraient annulés. Le maintien de quelques dessertes pour des raisons de continuité territoriale

ou de rapatriements des français est à l'étude mais reste dépendant de nouvelles restrictions de circulation à venir.

- **En Croatie :**

Dans le contexte actuel très évolutif, Air France - KLM conseille de consulter régulièrement ses sites :

Air France:

https://www.airfrance.fr/FR/en/common/page_flottante/hp/news-air-traffic-air-france.htm

KLM:

https://www.klm.com/travel/nl_nl/prepare_for_travel/up_to_date/flight_update/index.htm

<https://news.klm.com/network-updates/>

RAPPEL : Les personnes venant de France sont soumises à contrôle et un enregistrement médical à leur entrée sur le territoire croate. Elles sont ensuite soumises à un contrôle médical continu pendant 14 jours (par vidéo ou téléphone). Un médecin est en liaison quotidienne avec la personne qui peut être placée en auto-isolement pendant 14 jours si le médecin l'estime opportun.

- **En Slovénie :**

Tous les vols sont annulés.

- **En Bosnie :**

Selon un communiqué de l'Aéroport de Sarajevo, **seules les liaisons vers la Croatie, l'Allemagne, la Turquie et le Qatar sont maintenues.** Le vol prévu pour l'Autriche ce matin a été annulé.

3/ Transport et fret maritime (aucune difficulté signalée):

Toutes les opérations portuaires déchargement, stockage temporaire ou transfert des marchandises par poids lourds (navires/trains/PL) sont réalisées sans interruption **y compris depuis l'Italie.**

Il n'y a pas de mise en quarantaine des navires (sous réserve de l'approbation préalable du contrôle sanitaire...). Les marins originaire des zones géographiques infectées sont interdits de débarquement.

Les agences maritimes et les transitaires travaillent au bureau avec un personnel réduit et les autres en télétravail.

En ce qui concerne l'activité et le volume de fret, l'information est incertaine. Des signes de reprise avec la Chine sont notés alors que certaines usines locales commencent à fermer ...

Certains importateurs croates se plaignent que les fournisseurs chinois veulent un acompte ou plus élevés que de coutume pour leurs commandes.

4/ Situation dans le domaine des transports ferroviaires :

Le transport ferroviaire des passagers est suspendu de la Croatie vers la Slovénie, la Serbie, la Bosnie, l'Autriche, l'Allemagne et la Suisse.

Le transport ferroviaire de marchandises ne semble pas perturbé à ce stade.

5/ Des instructions pour l'organisation et les procédures de passage des convois et des mises en quarantaine pour les transporteurs de marchandises :

En Croatie, **des nouvelles instructions ont été données par le ministère de l'Intérieur croate** le 17 mars afin de faciliter l'approvisionnement car la situation d'une mise en quarantaine systématique de 14 jours réduisait drastiquement le nombre de chauffeurs disponibles. Les chauffeurs qui retournent dans leur pays d'origine dès le déchargement de leurs marchandises ne sont pas soumis aux mesures de mise en quarantaine. [L'instruction complète est jointe à ce bulletin.](#)

6/ Des mesures économiques pour aider le secteur du transport en Croatie :

Le ministre des Transports, Oleg Butkovic, a annoncé un ajournement temporaire du paiement des autorisations de transport extraordinaire et la prolongation des tarifs d'hiver sur les péages autoroutiers au 1er juin et quelques autres remises. D'autres mesures de soutien à l'économie du transport seront annoncées dans le cadre du paquet gouvernemental croate.

6/ Informations diverses pour la zone Europe :

Des difficultés très importantes de circulation sont signalées à la frontière austro-hongroise. Un embouteillage de 50 kilomètres de long signalé ce jour de la frontière à Fischamend en Basse-Autriche (district de Bruck an der Leitha).

Des difficultés de passage de frontières très évolutifs sont également signalés entre l'Allemagne et la Pologne. Pour plus d'informations, il convient de se reporter à la veille – se reporter à la veille Pologne sur le site de FAM

<https://www.franceagrimer.fr/>

Sources : [Ministère de l'intérieur croate](#), [site HAK automobile club](#) et [site internet du centre de la protection de la sécurité civile croate](#), postes Slovénie/Roumanie/Pologne/Autriche.

Rédigé par Fabrice

PAYA, Conseiller MTES et Bertrand Le Tallec, chef du SE.

Le 18 Mars 2020 à Zagreb,

Annexe : complément quarantaine Croatie

Ministère de l'intérieur

Direction de la protection civile

A l'ensemble des bureaux et centres régionaux du 112 et des centres de protections civile régionaux, au Ministère de la mer, des transports et des infrastructures, à la Direction des services de police, à la direction frontalière

Instruction sur les quarantaines pour chauffeurs de camions - Compléments

I.

Les services de police frontaliers à l'entrée de la Croatie délivreront en temps réel les informations suivantes : identité des conducteurs, numéro de téléphone, l'immatriculation du véhicule, les données sur sa société, le lieu de chargement des marchandises ainsi que la destination de déchargement en Croatie, Également, préciser si un logement en quarantaine est assuré ou non.

Les données en question doivent être envoyées à l'adresse e-mail : prijevozcz@mup.hr

2. la liste des localités de quarantaine pour les chauffeurs sera envoyée à tous les centres régionaux de protection civile, aux centres 112, et aux entreprises/artisanats.

3. les lieux de quarantaines doivent avoir des places de parking pour les camions

4. chaque lieu de quarantaine doit assurer :

- Du personnel disponible 24/7 (personnes en charge de répertorier les entrées et sorties des chauffeurs isolés, de la maintenance des espaces, hygiène, désinfection, alimentation).
- Des produits d'hygiène pour les personnes présentes et les espaces, produits de désinfection, literie et autres articles essentiels

5. désinfecter obligatoirement les espaces avant toute entrée de chauffeur isolé et après toute sortie (avec produits de nettoyage)

6. les centres de protection civile régionaux, en accord avec les employeurs, ont pour obligation d'organiser l'alimentation et les repas des chauffeurs isolés, le nombre de repas dépendra du temps passe en quarantaine.

II.

1. Procédure après le passage des frontières

- après avoir franchi la frontière, le chauffeur arrive au point de livraison / chargement des marchandises en Croatie
- Le destinataire / expéditeur est tenu de fournir des travailleurs pour le déchargement / chargement des marchandises (le conducteur ne doit pas quitter la cabine pendant le déchargement / chargement)
- en cas de déchargement / déchargement à un autre emplacement, la même procédure est répétée (après repos, sans quitter la cabine) le conducteur se déplace vers la destination suivante
- le conducteur est mis en quarantaine après le déchargement / chargement des marchandises s'il n'a pas de nouvelle tâche de son employeur pendant 1 ou plusieurs jours.

- le conducteur est mis en quarantaine après avoir franchi la frontière, également après avoir déchargé ses marchandises à l'extérieur de la Croatie. Il y attendra sa prochaine tâche de la part de son employeur,
- en cas d'arrêt des obligations professionnelles d'au moins 14 jours, à compter du dernier placement quarantaine, le chauffeur est obligé de s'isoler, sur décision préalable de l'inspecteur sanitaire
- Pendant la quarantaine, le conducteur ne doit pas quitter la zone de quarantaine

III.

1. Procédure de mise en quarantaine conformément aux instructions suivantes :

- Les informations recueillies sur les arrivées des chauffeurs à la frontière et leurs destinations finales sont envoyées par le Centre opérationnel de protection civile aux centres régionaux du 112
- Les centres régionaux du 112 transmettent ces informations aux centres régionaux de protection civile concernés (en fonction de la Joupantie dans laquelle seront livrées les marchandises)
- Les centres régionaux de protection civile annoncent l'arrivée du chauffeur à isoler en quarantaine au personnel de garde dans le lieu de quarantaine

2. Obligation du personnel de garde à l'arrivée du chauffeur :

- Inscription de la personne isolée dans le formulaire 1 - Registre de réception et de sortie des utilisateurs de la quarantaine
- Explication des informations de base en matière de comportement et d'obligation durant la mise en quarantaine
- Information sur les horaires des repas
- Accompagner le chauffeur à son unité d'hébergement et lui remettre les règles de quarantaine pour les personnes isolées
- deux fois par jour (à 7h00 et à 13h00) soumettre le formulaire 1 complété à l'adresse mail prijevozc@rup.hr , au centre régional du 112 compétent et au centre de protection civile de la joupantie.